

## **Ouverture de la saison balnéaire 2026 en Wallonie**

Même si la météo n'est pas au rendez-vous, la saison balnéaire 2026 est officiellement ouverte en Wallonie, comme chaque année à partir du 15 mai.

En effet, dès ce vendredi et jusqu'au 30 septembre 2026, les amateurs de baignade pourront profiter de 24 zones officielles de baignade en plein air, réparties sur l'ensemble du territoire wallon.

Ces zones, situées en rivières ou en plans d'eau, offrent des possibilités de détente et de loisirs dans un cadre naturel, tout en respectant des conditions strictes en matière de qualité de l'eau et de sécurité sanitaire.

### **Quand et où se baigner ? Vérifiez les dates d'ouverture !**

La majorité des zones de baignade en rivière sont accessibles dès le 15 mai.

En revanche, certains plans d'eau, pour lesquels la présence de maîtres-nageurs est obligatoire, ouvriront plus tard dans la saison, généralement à partir de la mi-juin ou de la fin juin.

Il est donc recommandé de vérifier les dates d'ouverture propres à chaque site avant de s'y rendre.

### **Une eau surveillée pour une baignade en toute sérénité**

Durant toute la saison balnéaire, la qualité des eaux de baignade est contrôlée régulièrement par le Service public de Wallonie, en collaboration avec l'ISSeP.

Ces contrôles visent à garantir une baignade aussi sûre que possible pour le public.

Toutefois, des interdictions temporaires de baignade peuvent être décidées par les autorités communales, notamment :

- après de fortes pluies, susceptibles de dégrader la qualité de l'eau
- en cas de prolifération de cyanobactéries (algues bleues)

Ces mesures sont prises par précaution afin de protéger la santé des baigneurs.

### **Les bons réflexes pour profiter de la baignade sans risque**

Pour une baignade en toute sécurité, il est essentiel de :

- se baigner uniquement dans les zones officiellement reconnues
- respecter les consignes affichées sur place
- tenir compte des éventuelles interdictions temporaires

### **En savoir plus**

La liste complète des zones de baignade, leurs dates d'ouverture, ainsi que les informations actualisées sur la qualité de l'eau, sont disponibles ici : <https://environnement.wallonie.be/baignade>

*Si vous avez une question sur la qualité d'une zone de baignade, nous vous invitons à contacter directement la commune responsable ou à adresser votre demande à l'adresse suivante :*

[info.baignade@spw.wallonie.be](mailto:info.baignade@spw.wallonie.be)

